



AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ASSISTANT

La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Aïn Chock organise un concours pour le recrutement d'un professeur de l'enseignement supérieur assistant **ouvert aux titulaires d'un doctorat ou d'un doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent dans la spécialité suivante : Sociologie (session du 23/11/2021).**

Les candidatures doivent être déposée à la plate forme e-concours avant le 18 Novembre 2021, via le lien : <https://econcours.univh2c.ma>

En vertu de l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n° 1125-97 du 28 Safar 1418 (04 Juillet1997) fixant les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs assistants, le concours comporte les épreuves:

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats;
- Une épreuve d'exposé entretien avec le jury sur l'ensemble de ses travaux scientifiques et pédagogiques. Le Jury évalue les travaux de chaque candidat et apprécie son aptitude à enseigner.

La liste des candidats convoqués pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le site web : www.emploi-public.ma, et sur le site web de la faculté : www.flsh-uh2c.ac.ma. Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral.

Les candidats admissibles pour passer l'épreuve orale doivent déposer leur dossier administratif le jour de l'épreuve orale à la FLSH AC, Service Des Ressources Humaines, boulevard 2 Mars, Hay Inara- BP.8507- Casablanca

Le dossier administratif est constitué de :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur Le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Aïn Chock;
- Cinq (5) exemplaires du CV détaillé;
- Trois (3) copies légalisées de la carte d'identité nationale;
- Trois (3) extraits d'acte de naissance, de moins de trois mois;
- Trois (3) photos récentes;
- Cinq (5) exemplaires des diplômes (doctorat, master, licence, baccalauréat) certifiés conformes aux originaux;
- Une copie (1) de l'arrêté d'équivalence du diplôme si nécessaire;

Tous les documents doivent être légalisés avant la date de clôture de la candidature.